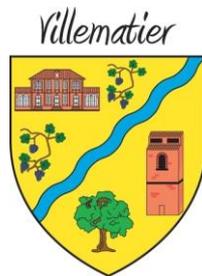


# L'ECHO DE VILLEMATIER



Numéro : 27



JUIN 2021



# EDITORIAL DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'année 2021 a commencé sous les contraintes imposées un an plus tôt par l'épidémie COVID-19. Chacun essaie de s'adapter au mieux, y compris évidemment le Conseil Municipal en limitant les réunions, les commissions notamment, ce qui n'empêche pas de poursuivre le travail sur l'essentiel.

Ces conditions ne favorisent pas la tenue du planning prévisionnel lors du lancement d'un projet. Les délais prévus au début étant souvent dépassés, ces conditions accentuent l'incertitude.

Pour les travaux de réfection de l'Eglise, nous en sommes au choix des entreprises retenues pour les six lots composant le marché, un des lots ayant été déclaré infructueux retarde le début de l'opération.

L'enfouissement des réseaux filaires et éclairage public de la rue de l'Eglise est toujours prévu pour la fin de l'année.

Le Compte Administratif 2020 que vous trouverez sur la page suivante est conforme aux résultats constatés depuis de nombreuses années, avec même en 2020 un excédent de fonctionnement d'un niveau jamais atteint.

Parlons donc fiscalité communale : Pour 2021 nième changement dans la fiscalité, voulu par nos gouvernants en mal de changements aux objectifs incertains !

Cette année donc, votre Conseil Municipal a voté les taux communaux d'imposition sans augmentation comme désormais depuis plus de dix ans. Sauf que, ce n'est pas ce que vous allez trouver sur votre avis d'impôt foncier sur les propriétés bâties, en effet : La taxe d'habitation étant globalement supprimée, il faut tout de même en compenser le produit. Le gouvernement a donc décidé de transférer aux communes ce qui était jusqu'alors la part départementale de cette même taxe foncière.

Concrètement vous aviez en 2020 dans la colonne Commune un taux de 7,84% et dans la colonne Département un taux de 21,90%. Désormais vous aurez à partir de 2021 une colonne Commune avec taux de 29,74% qui est le nouveau taux de référence issu de la somme des deux précédents. La colonne Département avec son taux aura disparu ou sera vierge (en fonction de la présentation du document). C'est ce nouveau taux communal qui a été voté passant de 7,84% à 29,74% mais qui ne porte aucune augmentation finale pour le contribuable à l'exception des augmentations de base décidées par l'état. Dans le cas précis de notre commune, ce transfert ne compensant pas la perte de taxe d'habitation, il nous sera appliqué un coefficient de majoration de la recette fiscale par péréquation entre collectivités gagnantes et perdantes.

Petite remarque sur le fait que notre ancien taux communal était jusqu'à deux à trois fois inférieur à la plupart des communes environnantes. Désormais cet apport "forfaitaire" à l'ensemble des communes d'un même département amène un resserrement des taux qui par exemple fait passer le 3 fois moins à environ 30% de moins.

L'aire de jeux pour enfants va être rénovée avec la mise en place de trois jeux neufs en lieu et place de ceux qui s'y trouvent.

Je rappelle que l'entretien de la voirie communale et de ses dépendances (accotements, fossés, signalisations) se trouve dans les compétences de la Communauté de Communes. C'est peu dire qu'à mon avis le compte n'y est pas. Cette compétence, sans doute la première prise issue de l'ancien SIVOM, est négligée au profit d'autres plus discutables qui ont les faveurs de cette assemblée, malgré que le nombre d'utilisateurs penche largement côté réseau routier. Pour toute réclamation, nid de poule, fauchage etc... la Communauté de Communes est l'interlocuteur tout indiqué pour remédier à ces anomalies !

Je souhaite à Toutes et Tous de belles et reposantes vacances accompagnées d'un supplément de liberté retrouvée.

Le Maire, Jean-Michel JILIBERT

# Le Budget de la commune

## Compte Administratif 2020

Exercice 2020

|                | Dépenses | Recettes | Résultat |
|----------------|----------|----------|----------|
| Fonctionnement | 341 012  | 669 910  | 328 898  |
| Investissement | 871 148  | 478 625  | -392 523 |

Report des exercices précédents

|                | Déficit | Excédent |  |
|----------------|---------|----------|--|
| Fonctionnement |         | 531 476  |  |
| Investissement |         | 623 947  |  |

Résultat Exercice 2020

|       | Dépenses  | Recettes  | Résultat  |
|-------|-----------|-----------|-----------|
| Total | 1 212 160 | 2 303 958 | 1 091 798 |

## Taux communaux d'imposition 2021

Comme détaillé dans l'éditorial, lors du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal a décidé et voté le maintien des nouveaux taux Communaux de référence au niveau des années précédentes.

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| Taxe foncier bâti (FB)      | 29.74% |
| Taxe foncier non bâti (FNB) | 67,73% |

A la suite de la réforme sur la taxe d'habitation, le Conseil Municipal ne vote plus le taux qui lui est appliqué.

# NOS JOIES NOS PEINES

## NAISSANCES

BOUGOIN Capucine  
8 octobre 2020

GOGUER GAUTIER Hazel  
29 novembre 2020

BELLOCQ Tessa  
7 décembre 2020

PUGES Anaé  
23 janvier 2021

PRAVIE Lucas  
15 mars 2021

MERCIER Lily  
27 avril 2021

BAILO BENTOGGIO Azzura  
11 mai 2021



## MARIAGE

MIQUEL Romain/  
JOLIBERT Marie  
9 mars 2021

MALEMBITS Sébastien/  
CAPPELLAZZO Véronique  
24 avril 2021



## DECES

BARTHELEMY Jean  
24 janvier 2021

LAURETTA Sauro  
28 janvier 2021

VILA René  
25 mars 2021

LESSI Yvette  
7 mai 2021

MILANO Joseph  
18 mai 2021



Bienvenue à ces  
petites étoiles  
qui feront briller  
les yeux et  
rempliront le  
cœur d'un  
bonheur  
lumineux de  
tous les parents.

Félicitations



L'amour c'est  
un rêve à  
partager, un  
arc-en-ciel  
porteur  
d'espoir, une  
douce  
caresse...  
et le bonheur  
d'être deux!



L'anémone et  
l'ancolie ont  
poussé dans le  
jardin ou dort la  
mélancolie.

Sincères  
condoléances

# INFOS MAIRIE

☎:05.34.27.68.20

adresse email  
[mairie.villematier@wanadoo.fr](mailto:mairie.villematier@wanadoo.fr)

## SECRETARIAT MAIRIE ACCUEIL DU PUBLIC

**Le mardi, mercredi et  
vendredi**  
**De 8h30 à 12h00 et de  
15h00 à 18h00**

**Les lundis et jeudis la  
mairie est fermée au  
public**



## BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

La commune est heureuse de vous accueillir et vous invite à vous présenter à la mairie.

Afin de maintenir notre fichier à jour nous vous demandons de vous munir de votre livret de famille.



## RECENSEMENT MILITAIRE

Les filles et garçons nés en juillet, août, septembre 2005 doivent se faire recenser à la mairie avant le **30 septembre 2021** (mois anniversaire).

Vous devez vous munir de votre carte d'identité ainsi

que du livret de famille de vos parents.

La mairie vous remettra une attestation de recensement.

Ce document sera indispensable pour s'inscrire aux examens (BEP, BAC, permis de conduire..)

et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

## RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

Ramassage en porte à porte selon calendrier inscription au 05.81.28.50.02



## DECHETTERIE HORAIRES D'OUVERTURE

Zone d'Activités de Pechnauquié  
31340 Villemur  
☎ : 05.61.74.40.87

Du Lundi au Dimanche  
de 9h30 à 12h00 et de  
13h30 à 18h00

Fermeture : Jeudi et jours fériés



## ECLAIRAGE PUBLIC

Une tournée d'éclairage public est organisée mensuellement par l'entreprise CITEOS. Si vous constatez des pannes ou des anomalies veuillez le signaler à la mairie.



# Inauguration du nouveau Centre de Secours de Villemur sur Tarn à Villematier



Le samedi 17 avril 2021 a eu lieu l'inauguration du nouveau centre de secours de Villemur sur Tarn.

Il est situé sur la commune de Villematier dans la zone Pechnauquié 3. L'inauguration s'est déroulée en présence de la sénatrice Emilienne Poumirol, de Jean-Louis Llorca président du conseil d'administration du SDIS31, du maire de villemur-sur-Tarn Jean-Marc Dumoulin, du maire de Villematier Jean-Michel Jilibert, du maire de la magdelaine-sur-Tarn Isabelle Gayraud , du maire de Mirepoix-sur-Tarn Sonia Essner ainsi que des conseillers départementaux et du contrôleur général du SDIS31 Sébastien Vergé.

Le nouveau centre de secours accueille 35 sapeurs-pompiers volontaires ainsi que 5 sapeurs-pompiers professionnels sous la responsabilité du capitaine Jean-François Bousquet. Cette nouvelle caserne va amener une meilleure qualité de vie pour les personnels ainsi qu'un recrutement élargi de par sa situation géographique.

# Distribution des Paniers Gourmands



En raison de la crise sanitaire pour la deuxième année consécutive le repas traditionnellement offert aux plus anciens a dû être annulé.

La municipalité a souhaité cette année offrir un panier composé de produits locaux.

La distribution assurée par des élus du Conseil Municipal a eu lieu à la Salle des Fêtes comme en témoigne les photos.



# Cinq génération chez la Famille BRETGE-DENIS



Pouvoir compter cinq générations dans une famille, l'évènement est assez rare et mérite bien d'être relaté.

C'est ce dont peut s'enorgueillir la famille BRETGE-DENIS qui habite à Villematier depuis 2000.

Ludivine BRETGE-DENIS est l'arrière-petite-fille de Georgette DUCLOS qui avance tout doucement en âge : elle a fêté le siècle ce printemps, et la vie vient de lui réserver une belle surprise : elle a acquis un grade supplémentaire avec la naissance, il y a quelques mois de son arrière-arrière-petit-fils.

La voilà donc rayonnant au sommet d'une pyramide de cinq générations. Notre centenaire a eu trois enfants, dont Nicole, qui naquit en 1949 et qui mit au monde deux filles. L'une de ces deux filles, Valérie, née en 1971, eut à son tour deux filles, dont Ludivine qui, en se pacant avec Kévin ZULIAN, vient de donner naissance à un petit Arthur (enfin un garçon dans la famille !).

Nous ne pouvons que souhaiter tout le bonheur possible au petit Arthur, et pourquoi pas à Georgette, d'autres cadeaux de la vie aussi beaux, lui permettant pourquoi pas, de voir encore sa famille s'agrandir.

Légende photo : De g. à d. : Georgette, Nicole, Valérie et Ludivine, l'heureuse maman du petit Arthur.

# Nouveau dès le 3 Juin 2021 à Villematier

Passage de L'Épicerie des Coteaux tous les jeudis après-midi



C'est à bord de son camion que Tiphaine viendra au plus près de vous pour vous apporter les produits du quotidien mais aussi un peu d'écoute et un brin de causerie.

L'Épicerie des Coteaux se concentre sur la vente de produits alimentaires et de première nécessité accompagnés d'une gamme de produits locaux et biologiques.

L'objectif de l'Épicerie des Coteaux est d'amener un service de proximité aux personnes souffrant d'isolement mais aussi à toutes celles désireuses de consommer local. Nous constatons bien depuis un an que face à la mondialisation, il est désormais crucial de valoriser les circuits courts.

Tiphaine sillonnera les coteaux du Frontonnais, les coteaux du Girou et les bords du Tarn. Elle sera présente à Villematier tous les jeudis après-midi et vient directement à votre domicile. Le plus simple est de l'appeler pour réserver votre créneau ou sinon guettez le camion ou tendez l'oreille ! Tout le monde a dans ses souvenirs le klaxon du camion de tournées d'autrefois !

Et pour ceux qui le souhaitent, vous pouvez également vous rendre au camion sur la place de la mairie de 15h45 à 19h.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur la page Facebook L'Épicerie des Coteaux, le site internet [www.epiceriedescoteaux.fr](http://www.epiceriedescoteaux.fr) ou appelez Tiphaine au 06 03 24 84 83.



# Nouveau à Villematier



**Et toujours**

Mes services pour votre entière satisfaction !

Une satisfaction mesurée par un organisme indépendant.

Vous aussi, estimez et vendez votre bien dans les meilleures conditions...



Professionnelle, à l'écoute, patiente et sympathique. Tout ce que l'on cherche quand on fait appel à un conseiller immobilier ! Je recommande

Guillaume Et Chloé P. - 07/07/2020



97% de clients satisfaits

Compétente, réactive et sympathique, Delphine BROENS a été une aide précieuse à chaque étape de la vente de notre maison. Nous ne regrettons pas de lui avoir fait confiance, merci

SCIL - 05/02/2020



**optimhome**  
Votre gazette immobilière

ÉDITO  
Delphine Broens

Chaque trimestre, je vous adresserai « Votre Gazette Immobilière ». Vous y trouverez un point sur l'actualité immobilière, des conseils pour vous aider à concrétiser votre projet immobilier et des informations diverses.



Pour en savoir plus, vous pouvez consulter mon site : [www.broens.optimhome.com](http://www.broens.optimhome.com)

 Delphine Broens-Optimhome-villemur sur tarn

Prenez soin de vous.  
Meilleurs vœux pour cette nouvelle année... 2021

Delphine Broens  
Conseillère en immobilier  
Villemur-sur-Tarn & alentours  
06 30 46 03 45  
[delphine.broens@optimhome.com](mailto:delphine.broens@optimhome.com)  
[www.broens.optimhome.com](http://www.broens.optimhome.com)  
RSAC 827 471 061 - TOULOUSE

Le saviez vous ?  
Recommander c'est gagner jusqu'à 500 €

Recommandez-moi auprès d'un proche ou d'une connaissance qui souhaite vendre un bien immobilier et recevez jusqu'à 500 € à la signature de l'acte de vente !

Pour ce faire, contactez-moi et le tour est joué !  
[delphine.broens@optimhome.com](mailto:delphine.broens@optimhome.com)  
06 30 46 03 45

ouvert au bonheur  
[optimhome.com](http://optimhome.com)

ouvert au bonheur



## SASU PRAVIÉ Benoît PLOMBERIE, CHAUFFAGISTE

Sanitaire, Chauffage, Neuf, Rénovation

06.27.32.79.27  
[praviebenoit@gmail.com](mailto:praviebenoit@gmail.com)

31340 VILLEMATIER



# Un site Natura 2000 sur la Commune



Natura 2000 est un réseau européen de sites identifiés pour la rareté et la richesse du patrimoine naturel qu'ils abritent. L'objectif de ce réseau est de maintenir ou restaurer la biodiversité tout en tenant compte du contexte économique, social et culturel local. Pour cela, les sites Natura 2000 bénéficient d'une animation territoriale financée par l'Europe et l'Etat.

Cette animation se traduit par des actions de communication et de sensibilisation (supports pédagogiques, animations nature...), par la mise en place d'inventaires et de suivis des espèces, par un accompagnement technique et financier pour des interventions de restauration des milieux naturels, et par un appui et un conseil pour la bonne prise en compte des enjeux biodiversité dans les activités et projets sur le territoire.

L'animation du site Natura 2000 "Tarn Aval", qui suit le cours de la rivière Tarn de sa confluence avec l'Agout à sa confluence avec la Garonne, a débuté en 2020. Un premier comité de pilotage s'est tenu le 15 octobre 2020 pour présenter la démarche aux représentants des différents acteurs du site (collectivités, acteurs de l'environnement, représentants agricoles, forestiers, des activités de chasse, pêche et loisirs, etc.). A la mi-mars, Rural Concept (structure animatrice du site) a rencontré les représentants des différentes communes du site afin de mieux cibler les besoins du territoire vis-à-vis de cette démarche Natura 2000.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet <http://5vallees.n2000.fr>

# LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Les femelles moustique tigre privilégient de **petites quantités d'eau pour pondre leurs œufs (l'équivalent d'un bouchon d'eau peut leur suffire !)**. Elles pondent jusqu'à **200 œufs tous les 15 jours** qui se développent dans toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels où l'eau peut stagner : vases, pots et coupelles, récupérateurs d'eau, fûts, bidons, bondes, rigoles, regards pluviaux, gouttières, terrasses sur plots, ou même dans des objets laissés dans le jardin (jeux d'enfants, pneus, matériel de travaux...).



Exemple de lieux de ponte et de gîte de larves du moustique tigre

**Le moustique tigre à une activité principalement le jour avec une recrudescence d'activité le matin et en fin de journée.**

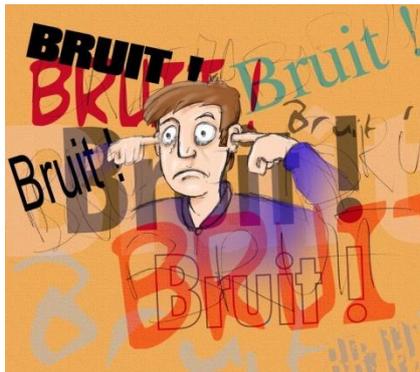
**Se protéger contre le moustique tigre, c'est d'abord éliminer les lieux de vie et ses lieux de ponte :**



Des gestes simples sont donc essentiels :

- **Contrôlez les récupérateurs d'eau de pluie :** ces récupérateurs représentent 50% des gîtes dans nos jardins. Même fermés, ils peuvent abriter des larves de moustiques. Les solutions : tendre une moustiquaire au-dessus de la réserve d'eau, vérifier et supprimer toutes les semaines les larves installées ou vider l'eau.
- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur :** coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants. Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques ;
- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie** et des eaux usées des gouttières ;
- **Couvrir les réservoirs d'eau :** bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.

# BRUITS DE VOISINAGE



## **NOUS RAPPELONS LES ARTICLES DE L'ARRETE MUNICIPAL**

### **EN DATE DU 16 NOVEMBRE 1998 CONCERNANT LES BRUITS DE VOISINAGE**

#### **ARTICLE 3 :**

*Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, non soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la législation sur les installations classées, sur le domaine privé, à l'intérieur de locaux ou en plein air, des outils, appareils ou engins bruyants de quelque nature qu'ils soient, doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.*

#### **ARTICLE 4 :**

*Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (... ) ne peuvent être effectués que :*

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

#### **ARTICLE 5 :**

*Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.*

#### **ARTICLE 6 :**

*Les occupants de locaux doivent prendre toutes précautions pour que les bruits qu'ils engendrent eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'une personne ou d'une chose dont ils ont la garde ne portent atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur répétition ou leur intensité.*

## SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

### 1 Je vérifie et trie mes encombrants

#### REFUSÉS

- Déchets dangereux, matières chimiques inflammables ou explosives
- Déchets verts, piles et batteries, huiles de vidange, ordures ménagères,
  - Pneus, amiante
- Gravats, déchets de chantiers
  - Déchets explosifs
- Déchets mal conditionnés susceptibles de souiller la voie publique ou dangereux pour les personnes et les matériels de collecte

#### ACCEPTÉS

- Déchets électroménagers (cuisinière, réfrigérateur, lave-linge, lave-vaisselle, etc.)
- Déchets électriques (lampes, etc.)
  - Déchets électroniques (ordinateurs, téléphones, etc.)
    - Ferraille
- Bois (planches, etc.)
- Mobilier usagé (canapé, fauteuil, chaise, matelas, sommier, moquette)
  - Emballages de type "carton"
- Déchets de petits travaux de bricolage
- Tout objet pouvant être orienté vers une filière réemploi.

### 2 Je prends rendez-vous

#### ENCOMBRANTS EMMAÛS

RAMASSAGE À DOMICILE  
UNE FOIS PAR MOIS

**INSCRIPTION AU PLUS TARD  
48H À L'AVANCE**

**05 63 31 51 45**

EMMAUS82@WANADOO.FR

DU LUNDI AU VENDREDI :  
DE 8H30 À 12H  
ET DE 13H30 À 17H



La réglementation en vigueur impose aux distributeurs et aux vendeurs d'équipements pneumatiques, équipements électriques et électroniques de reprendre votre ancien matériel en échange de l'achat d'un produit neuf.

### 3 Je sers mes encombrants

Les encombrants ménagers doivent être impérativement déposés la veille au soir du jour de collecte, en bordure du trottoir le plus proche du domicile. Ils restent sous la responsabilité du déposant jusqu'à leur enlèvement par l'opérateur de collecte.

Les dépôts sur le trottoir ne doivent pas gêner la circulation des piétons, poussettes et Personnes à Mobilité Réduite.

BESSIÈRES

BONDIGOUX

LA MAGDELAINESUR-TARN

LE BORN

VILLEMATIER

LAYRAC-SUR-TARN

MIREPOIX-SUR-TARN

VILLEMUR-SUR-TARN

LE GUIDE DES

# DÉCHETS

DÉDIÉ AUX PARTICULIERS



Service Environnement & Déchets - Pôle Technique Mutualisé  
40 route de Varennes | 31340 Villemur-sur-Tarn  
05 62 95 55 38 | [pole.technique@valaigo.fr](mailto:pole.technique@valaigo.fr)  
[www.valaigo.fr](http://www.valaigo.fr)

## SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

La Communauté de Communes Val'Aigo a mis en place un service de ramassage des déchets verts à domicile.

Cette collecte individuelle solutionne ainsi les demandes concernant les personnes ne possédant pas de moyens d'évacuation afin d'utiliser les services de la déchèterie, mais également de tout foyer soucieux de ne pas brûler et donc, déstabiliser notre belle nature.

### Les ramassages des déchets verts

#### PRÉSENTATION DU SERVICE

Ce service à destination des particuliers est payant. Vous pouvez l'utiliser de façon exceptionnelle ou régulière ; une formule d'abonnement est proposée pour les foyers intéressés.

**50€**  
POUR UN  
RAMASSAGE

**250€**  
ABONNEMENT  
6 RAMASSAGES

Des sacs biodégradables sont fournis aux utilisateurs

#### COMMENT ÇA MARCHÉ ?

**Les ramassages s'effectuent uniquement sur rendez-vous** après inscription auprès du Pôle Technique Mutualisé ou des Services Techniques de Bessières. Les déchets verts qui seront collectés seront exclusivement issus des toitures et entretiens des jardins et espaces verts des particuliers.

#### RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS :

**Pôle Technique Mutualisé de Val'Aigo**  
40 route de Varennes - 31340 Villemur-sur-Tarn  
**05 82 95 55 38**

**Services Techniques Bessières**  
ZAC Triangle - 130 Avenue de l'Industrie - 31660 Bessières  
**05 61 84 56 14**

### Quels sont les déchets collectés ?

- Feuilles mortes
  - Tontes de pelouses
  - Tailles de haies et arbustes
  - Branches d'élagage
  - Déchets de massifs d'ornement.
- par collecte :
- Un maximum de 10 sacs de déchets verts de 100L présentés ouverts
  - Un maximum de 10 facots de branchages de 10 cm de diamètre et 1 mètre maximum

### Des sacs biodégradables sont fournis aux utilisateurs



Conception graphique : Service Communication Val'Aigo  
Réalisation : Avril 2021  
Diffusion : Maires de la communauté de Communes Val'Aigo  
**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**

## DÉCHÈTERIE : DÉCHETS VERTS & ENCOMBRANTS

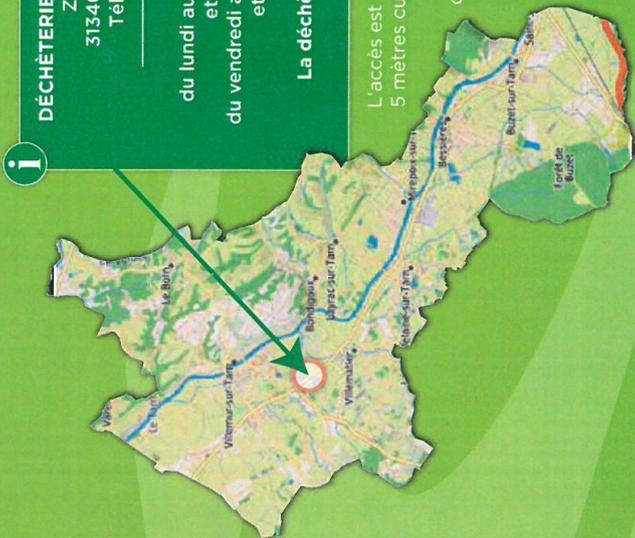
**DÉCHÈTERIE DE VILLEMUR-SUR-TARN**  
ZA Pechnaugué  
31340 Villemur-sur-Tarn  
Tél : 05 61 74 40 87

#### Horaires :

du lundi au mercredi de 9h30 à 12h  
et de 13h30 à 18h,  
du vendredi au dimanche de 9h30 à 12h  
et de 13h30 à 18h

**La déchèterie est fermée les jeudis et jours fériés**

L'accès est limité à un volume de déchets de 5 mètres cubes par jour pour chaque usager. Les véhicules admis doivent être de longueur inférieure à 8 mètres, dépourvus d'enseigne commerciale et/ou publicitaire. Un justificatif de domicile peut vous être demandé par le gardien qui vérifiera votre commune d'origine afin de vous donner accès à la déchèterie.



Plan de la déchèterie de VILLEMUR/TARN



Sens de circulation :



|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| 1 | Déchets Verts  | A | Verres, Papiers et Emballages Plastiques                          |
| 2 | Métaux   | B | Réfrigéri   |
| 3 | Gravats  | C | Vêtements   |
| 4 | Éco-mobilier   | D | Cassoles, Meubles, Cartons de 10cm, Piles, Appareils et Bâches    |
| 5 | Bois   | E | Mâles Alimentaires  |
| 6 | Tout-Venant Non-Recyclable (CDS, Encroûtements)                        | F | Hôles de Vitrage  |
| 7 | Carters  | G | Cassets pour les Produits Chimiques (Pesticides, Fongicides, ...) |
| 8 | Tout-Venant Incinérable (Pneus, Encroûtements, Plastique, Tissus, ...) | H | DEEL (Équipements Electroménagers, ...)                           |
| 9 |  | I | DEEL (TV, Hi-Fi, ...)   |



**GAREZ-VOUS EN MARCHE ARRIERE**  
pour déposer vos déchets.

Plan disponible sur : [www.monservicedechets.com](http://www.monservicedechets.com)

# Pétanque Club Villematier

**Le Club de Pétanque se renouvelle !!!!!!!!!!!**



Tout d'abord merci à l'ancienne équipe et son président pour leur aide et leur engagement.

Aujourd'hui Monsieur Nicolas Blaquière reprend le flambeau familial entouré d'une équipe de choc que vous découvrirez lors de nos différentes manifestations.

Si les mesures sanitaires nous le permettent nous organiserons des rencontres amicales et conviviales ouvertes à tous les habitants de Villematier. Entre amis et avec vos enfants vous pourrez vous amuser en jouant autour d'un repas ou de grillades. Nous sommes très investis dans la vie de notre village et espérons à notre niveau vous faire profiter de bons moments.

Nous aimerions pouvoir réunir les nouveaux et les anciens habitants, renouer les liens d'amitié qui font de nos villages ceux qu'ils sont aujourd'hui, authentiques et vrais.

A ce jour tous les concours sont pour l'instant annulés ou reportés mais nous tenons informés nos licenciés des événements à venir.

Vous pouvez nous rendre visite sur notre site Facebook VILLEMATIER PETANQUE CLUB ou par courriel à [villematierpetanqueclub@gmail.com](mailto:villematierpetanqueclub@gmail.com)

**N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER  
REGARDEZ VOS BOITES AUX LETTRES !!!!!**

**A très bientôt**

# Le Comité des Fêtes de Villematier



100% Villematier

Tchape , Tchuque & Tchare  
contre le COVID-19



Bonjour à tous , toutes,

A l'heure à laquelle nous vous écrivons , il nous est difficile de nous projeter sur les manifestations habituellement organisées par notre comité des fêtes : le traditionnel feu de la Saint Jean et la fête du village...

Concernant cette dernière , « l'organisation » est d'ores et déjà finalisée en date des 30\_31 Juillet & 1er Août 2021.

Nous attendons donc le feu vert de l'état et les modalités pour organiser cette fête en toute sécurité, en respectant les gestes barrières.

Le besoin de se retrouver et de partager tous ensemble ces moments de joie est fort pour nous tous.

Nous nous adapterons cette année encore au contexte sanitaire et aux réglementations qui nous seront imposées afin de garantir la sécurité des Villematiérains , Villematiéraines et celle de nos amis festayres des communes voisines.

La joyeuse équipe du comité des fêtes de Villematier vous souhaite santé et bonheur dans cette période de morosité et d'incertitudes.



Prenez grand soin de vous et de vos proches ...

N'hésitez pas à nous rejoindre sur notre page Facebook Comité des fêtes de Villematier pour suivre l'évolution des festivités

# FETES DE RAYGADES 2021



Suite à l'actualité liée à la pandémie du Covid-19 le comité des fêtes n'a pas encore pris sa décision d'annuler ou de maintenir la fête, ni sous quel format elle pourrait se réaliser, car nous n'avons pas actuellement tous les éléments en notre possession pour prendre une telle décision. Nous en saurons d'avantage aux alentours du 15 juillet et nous vous ferons savoir ce qu'il en est à ce moment-là.

Ci-dessous vous trouverez le programme prévu si la fête venait à se réaliser de façon normale mais plusieurs scénarios seront envisageables en fonction de l'actualité.

Cette année nous avons décidé de changer la date de la tournée des fleurs, elle se fera une semaine avant la fête c'est-à-dire le samedi 31 juillet 2021.

Les inscriptions au repas se feront exclusivement à salle communale de RAYGADES :

**Le Dimanche 25 Juillet 2021 de 10h00 à 15h00**

Vous pourrez réserver et régler vos repas dans la limite des places disponibles :

- ❖ Repas adulte 18€
- ❖ Repas enfant entre 6 et 12 ans 8€

**Samedi 07 Août 2021**

**20h30 Repas Basque**



Menu

**Sangria**

**Mounjetade**

(Saucisse prévue pour ceux qui n'aiment pas l'agneau)

**Gâteau Basque à la cerise noire**

**ANIMATION : Show magique de Mr. Claude JAN et le ventriloque Mr. Franck DOURNELLE**

**23h00 Soirée dansante**



**Dimanche 08 Août 2021**

-  11h00 Messe en plein air
-  12h00 Apéritif
-  15h00 Concours de pétanque en doublette et ouvert à tous
-  18h30
  - ✿ Bodega animée par la Compagnie Apito
  - ✿ Restauration sur place (grillade, Burger issu de produits locaux)
-  22h30 Feu d'artifice
-  23h00 Concert du groupe Stac Quartet



**Vous pouvez contacter le comité pour plus d'informations sur notre page :**

Cdf Raygades



# Yoga - Villematier



Après une période sanitaire compliquée, les cours de Hatha Yoga reprendront à la rentrée, à **compter du jeudi 09/09/21 et sur deux séances proposées.**

✚ 1<sup>er</sup> cours les jeudi de 17h00 à 18h00 (durée de 1h00)

✚ 2<sup>e</sup> cours les jeudi de 18h30 à 19h45 (durée de 1h15)

Ces cours auront lieu dans la salle des fêtes de Villematier et seront dispensés par **Martine ROUBINET** (\*), diplômée de la Fédération Française de Hatha Yoga, (formation suivie auprès de Sri MAHESH).

Le travail de la respiration reste primordial et s'effectue comme pilier dans la posture, associée à la relaxation, concentration, et méditation. Les bienfaits du yoga seront au rendez vous, pour chacun. Aucun besoin de souplesse, ici on travaille la précision et la coordination.

Simplicité, fermeté, fidélité dans la pratique : **C'est l'alchimie d'un Yoga qui respecte sa tradition et son authenticité.**

(\* ) *Directrice de l'Ecole régionale Sud Ouest Aquitaine( Formation des Professeurs de Yoga FFHY-SOA) - Formatrice pour adultes, diplômée d'état.*

**ROUBINET Martine**

06.76.92.91.98 - 05.62.79.56.67

[roubinet.cyt@free.fr](mailto:roubinet.cyt@free.fr)

[www.cytn.fr](http://www.cytn.fr)

# N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



**MAUX DE TÊTE**



**CRAMPES**



**NAUSÉES**

## Protégez-vous



**RESTEZ AU FRAIS**



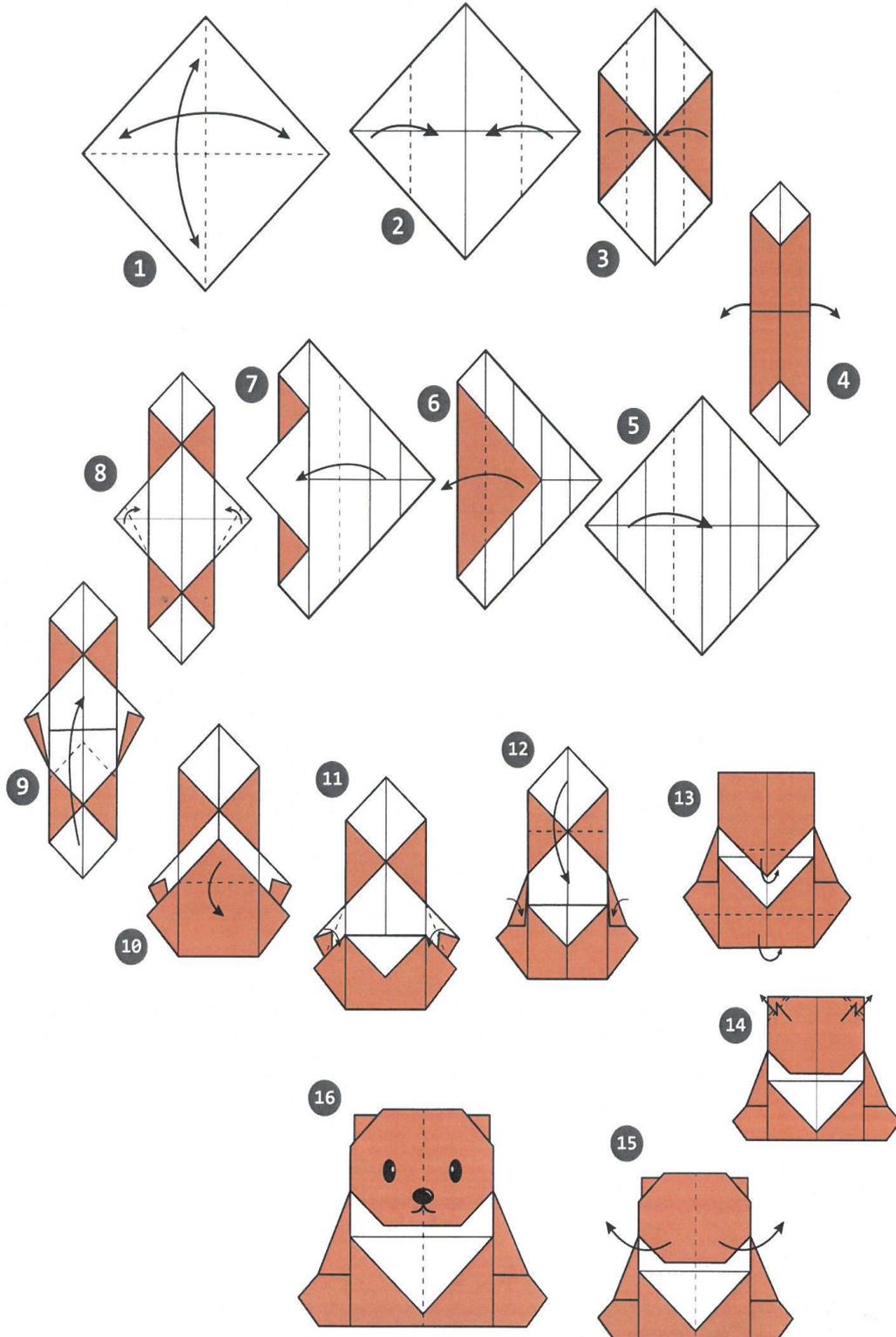
**BUVEZ DE L'EAU**

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule

# A vous de jouer !

## OURSON : ★☆☆☆



# Calendrier des Pharmacies de Garde

| Juillet |                      | Août |                   |      | Septembre        |      |                  | Octobre |                      |      | Novembre          |  |  | Décembre |  |  |
|---------|----------------------|------|-------------------|------|------------------|------|------------------|---------|----------------------|------|-------------------|--|--|----------|--|--|
| 1 J     | Phar Bel             | 1 D  | Phar Bru Gassan   | 1 M  | Phar du Collège  | 1 V  | Phar Marquier    | 1 L     | Phar Bastidienne     | 1 M  | Phar Terrance Gay |  |  |          |  |  |
| 2 V     | Phar Bel             | 2 L  | Phar Bru Gassan   | 2 J  | Phar du Collège  | 2 S  | Phar Marquier    | 2 M     | Phar Bastidienne     | 2 J  | Phar Terrance Gay |  |  |          |  |  |
| 3 S     | Phar Bel             | 3 M  | Phar de la Halle  | 3 V  | Phar du Collège  | 3 D  | Phar Marquier    | 3 M     | Phar de Villebrumier | 3 V  | Phar Terrance Gay |  |  |          |  |  |
| 4 D     | Phar Bel             | 4 M  | Phar de la Halle  | 4 S  | Phar du Collège  | 4 L  | Phar Marquier    | 4 J     | Phar de Villebrumier | 4 S  | Phar Terrance Gay |  |  |          |  |  |
| 5 L     | Phar Bel             | 5 J  | Phar de la Halle  | 5 D  | Phar du Collège  | 5 M  | Phar de la Halle | 5 V     | Phar de Villebrumier | 5 D  | Phar Terrance Gay |  |  |          |  |  |
| 6 M     | Phar du Collège      | 6 V  | Phar de la Halle  | 6 L  | Phar du Collège  | 6 M  | Phar de la Halle | 6 S     | Phar de Villebrumier | 6 L  | Phar Terrance Gay |  |  |          |  |  |
| 7 M     | Phar du Collège      | 7 S  | Phar de la Halle  | 7 M  | Phar Bastidienne | 7 J  | Phar de la Halle | 7 D     | Phar de Villebrumier | 7 M  | Phar du Collège   |  |  |          |  |  |
| 8 J     | Phar du Collège      | 8 D  | Phar de la Halle  | 8 M  | Phar Bastidienne | 8 V  | Phar de la Halle | 8 L     | Phar de Villebrumier | 8 M  | Phar du Collège   |  |  |          |  |  |
| 9 V     | Phar du Collège      | 9 L  | Phar de la Halle  | 9 J  | Phar Bastidienne | 9 S  | Phar de la Halle | 9 M     | Phar Picat           | 9 J  | Phar du Collège   |  |  |          |  |  |
| 10 S    | Phar du Collège      | 10 M | Phar Ozon         | 10 V | Phar Bastidienne | 10 D | Phar de la Halle | 10 M    | Phar Picat           | 10 V | Phar du Collège   |  |  |          |  |  |
| 11 D    | Phar du Collège      | 11 M | Phar Ozon         | 11 S | Phar Bastidienne | 11 L | Phar de la Halle | 11 J    | Phar Picat           | 11 S | Phar du Collège   |  |  |          |  |  |
| 12 L    | Phar du Collège      | 12 J | Phar Ozon         | 12 D | Phar Bastidienne | 12 M | Phar Bel         | 12 V    | Phar Picat           | 12 D | Phar du Collège   |  |  |          |  |  |
| 13 M    | Phar Terrance Gay    | 13 V | Phar Ozon         | 13 L | Phar Bastidienne | 13 M | Phar Bel         | 13 S    | Phar Picat           | 13 L | Phar du Collège   |  |  |          |  |  |
| 14 M    | Phar Terrance Gay    | 14 S | Phar Ozon         | 14 M | Phar Picat       | 14 J | Phar Bel         | 14 D    | Phar Picat           | 14 M | Phar Bel          |  |  |          |  |  |
| 15 J    | Phar Terrance Gay    | 15 D | Phar Ozon         | 15 M | Phar Picat       | 15 V | Phar Bel         | 15 L    | Phar Picat           | 15 M | Phar Bel          |  |  |          |  |  |
| 16 V    | Phar Terrance Gay    | 16 L | Phar Ozon         | 16 J | Phar Picat       | 16 S | Phar Bel         | 16 M    | Phar Bel             | 16 J | Phar Bel          |  |  |          |  |  |
| 17 S    | Phar Terrance Gay    | 17 M | Phar Bel          | 17 V | Phar Picat       | 17 D | Phar Bel         | 17 M    | Phar Bel             | 17 V | Phar Bel          |  |  |          |  |  |
| 18 D    | Phar Terrance Gay    | 18 M | Phar Bel          | 18 S | Phar Picat       | 18 L | Phar Bel         | 18 J    | Phar Bel             | 18 S | Phar Bel          |  |  |          |  |  |
| 19 L    | Phar Terrance Gay    | 19 J | Phar Bel          | 19 D | Phar Picat       | 19 M | Phar du Collège  | 19 V    | Phar Bel             | 19 D | Phar Bel          |  |  |          |  |  |
| 20 M    | Phar de Villebrumier | 20 V | Phar Bel          | 20 L | Phar Picat       | 20 M | Phar du Collège  | 20 S    | Phar Bel             | 20 L | Phar Bel          |  |  |          |  |  |
| 21 M    | Phar de Villebrumier | 21 S | Phar Bel          | 21 M | Phar des Arts    | 21 J | Phar du Collège  | 21 D    | Phar Bel             | 21 M | Phar des Arts     |  |  |          |  |  |
| 22 J    | Phar de Villebrumier | 22 D | Phar Bel          | 22 M | Phar des Arts    | 22 V | Phar du Collège  | 22 L    | Phar Bel             | 22 M | Phar des Arts     |  |  |          |  |  |
| 23 V    | Phar de Villebrumier | 23 L | Phar Bel          | 23 J | Phar des Arts    | 23 S | Phar du Collège  | 23 M    | Phar Ozon            | 23 J | Phar des Arts     |  |  |          |  |  |
| 24 S    | Phar de Villebrumier | 24 M | Phar Terrance Gay | 24 V | Phar des Arts    | 24 D | Phar du Collège  | 24 M    | Phar Ozon            | 24 V | Phar des Arts     |  |  |          |  |  |
| 25 D    | Phar de Villebrumier | 25 M | Phar Terrance Gay | 25 S | Phar des Arts    | 25 L | Phar du Collège  | 25 J    | Phar Ozon            | 25 S | Phar des Arts     |  |  |          |  |  |
| 26 L    | Phar de Villebrumier | 26 J | Phar Terrance Gay | 26 D | Phar des Arts    | 26 M | Phar Bastidienne | 26 V    | Phar Ozon            | 26 D | Phar des Arts     |  |  |          |  |  |
| 27 M    | Phar Bru Gassan      | 27 V | Phar Terrance Gay | 27 L | Phar des Arts    | 27 M | Phar Bastidienne | 27 S    | Phar Ozon            | 27 L | Phar des Arts     |  |  |          |  |  |
| 28 M    | Phar Bru Gassan      | 28 S | Phar Terrance Gay | 28 M | Phar Marquier    | 28 J | Phar Bastidienne | 28 D    | Phar Ozon            | 28 M | Phar Marquier     |  |  |          |  |  |
| 29 J    | Phar Bru Gassan      | 29 D | Phar Terrance Gay | 29 V | Phar Marquier    | 29 L | Phar Bastidienne | 29 M    | Phar Ozon            | 29 M | Phar Marquier     |  |  |          |  |  |
| 30 V    | Phar Bru Gassan      | 30 L | Phar Terrance Gay | 30 J | Phar Marquier    | 30 S | Phar Bastidienne | 30 M    | Phar Terrance Gay    | 30 J | Phar Marquier     |  |  |          |  |  |
| 31 S    | Phar Bru Gassan      | 31 M | Phar du Collège   | 31 D | Phar Bastidienne | 31 V | Phar Bastidienne | 31 L    | Phar Terrance Gay    | 31 V | Phar Marquier     |  |  |          |  |  |

**Villemur sur tarn:** Pharmacie Bel 0561090199 Pharmacie du Collège 0561092676, Pharmacie Terrance Gay 0561090007

**Bessières:** Pharmacie Bru Gassan 0561840052, Pharmacie des Arts 0561840478

**Labastide St Pierre:** Pharmacie Bastidienne 0563305050

**Fronton:** Pharmacie Picat 0561824134, Pharmacie de la Halle 0561824130

**Castelnau d'Estrefonds:** Pharmacie Marquier 0561351014

**Villebrumier:** Pharmacie 0563680388

**Buzet sur Tarn:** Pharmacie Ozon 0890315014

# Recette Sorbet Arc-en-Ciel



## Ingrédients

- ◆ 200 gr. d'un fruit rouge (fraises, framboises, cerises, etc)
  - ◆ 200 gr. d'un fruit orange (abricots, oranges, etc)
- ◆ 200 gr. d'un fruit jaune (citrons, bananes, pêches jaune, etc)
  - ◆ 200 gr. d'un fruit vert (kiwis, etc)
- ◆ 200 gr. d'un fruit blanc, jaune clair (pêches blanche, bananes, etc)
  - ◆ 200 gr. d'un fruit violet (raisins, myrtilles, etc)
  - ◆ Du colorant alimentaire bleu
  - ◆ 1 blanc d'œuf (à séparer en deux)
  - ◆ 60 gr. de sucre glace ou sucre (à séparer en deux)
    - ◆ Un mixeur type blender
- ◆ Verres en plastique avec petite circonférence si possible
  - ◆ Une balance
  - ◆ 8 bâtonnets

**Préparation :** 60 mn

## Préparation de la recette

1. Pelez, découpez, et épluchez chacun des fruits choisis pour n'en garder que la chair. Répartissez-les, selon leur couleur, dans différents verres en plastique que vous placerez au congélateur pendant 12-24h.
2. Pesez directement dans votre mixeur 20 grammes de blanc d'œufs (un demi blanc d'œuf), et ajoutez 30 grammes de sucre glace (plus pour des fruits très acides), puis commencez par mettre les fruits de couleurs violette, et mixez. Si votre blender semble manquer de punch, ne mettez qu'une partie des fruits pour commencer et ajoutez le reste au fur et à mesure. Une fois que la texture est correcte, déposez délicatement un peu de sorbet dans chacun des pots. Si vous n'avez pas de sucre glace sous la main, mixez du sucre en poudre au blender, la finesse de ce sucre suffira.
3. Répétez l'étape 2 avec, dans l'ordre : les fruits blancs avec du colorant bleu, les fruits verts, les fruits jaunes, les fruits oranges et enfin, les fruits rouges.
4. Commencez par les couleurs déjà existantes : rouge, jaune, bleu. Versez un colorant différent dans chaque bol et mélangez, jusqu'à obtenir la couleur désirée.
5. Insérez les bâtonnets dans les sorbets, la texture permet normalement de les fixer sans difficultés. Enfin, placez les glaces au congélateur pendant 12-24h. Vous n'aurez plus qu'à découper le verre pour en sortir le sorbet multicolore !